

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 27 octobre 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON -
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha
VERSTRAETEN - Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS– Jean-Luc
GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC
- Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés :

MM. Luc MERTENS : Echevin ;
Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Albert ABS : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 29 septembre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2009. Il donne également connaissance d'arrêtés du Collège provincial du 25 septembre 2008 approuvant les comptes 2007 des fabriques d'églises de Chaumont et Dion-le-Val, ce dernier moyennant rectifications. Il signale également un courrier de la Ville de Wavre relatif au budget 2009 de l'Eglise protestante de Belgique, déjà approuvé par le Conseil communal mais modifié depuis suite à une révision du taux d'intérêts. Il donne connaissance d'un arrêté du Collège provincial du 25 septembre 2008 validant la désignation de M. P.Y. Docquier en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale. Il donne enfin connaissance d'un arrêté de la Gouverneure du 6 octobre 2008 par lequel la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2007 relative à la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2008 est approuvée.

M. Mignon signale que, dans le cadre de la surveillance environnementale, la Spaque effectuera un prélèvement au niveau des piézomètres situé sur le site Folle France le 27 octobre 2008. Dès que l'analyse de ce prélèvement aura été effectuée, M. Mignon donnera connaissance des résultats au Conseil communal.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Notre Dame de Longueville – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

M. Landrain signale que le supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte, somme portée au compte de 2007, à savoir 4.152,18 euros, doit être modifiée suite à l'intervention de la tutelle au niveau de ce compte (approbation moyennant rectification). Le budget 2009 proposé peut alors être approuvé moyennant cette rectification. M. Lambert s'abstient au niveau du vote considérant la hausse de l'intervention communale à l'ordinaire par rapport à 2007. M. Mignon souligne qu'un courrier a été envoyé aux présidents de fabriques d'églises afin d'attirer leur attention sur les économies d'énergies à réaliser et en leur signalant que le service environnement se tenait à leur disposition à cet effet.

Délibération

2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Gistoux – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

Dans le même ordre d'idée que l'intervention au point précédent, M. Guilmot espère que les frais en matière d'énergie iront à la baisse dans les années futures.

Délibération

3. Modification du règlement de police – Création d'un nouveau passage pour piétons Chaussée de Huy.

Mme de Baets souligne que la démarche est positive et qu'il avait été également évoqué la création d'un autre passage pour piéton à hauteur de l'église de Gistoux. Elle souligne également un problème d'éclairage au niveau du passage pour piétons à hauteur de la poste.

M. Decorte répond que ces problèmes devront être évoqués par M. Mertens avec M. Monette (SPW).

Délibération

FINANCES COMMUNALES

4. Modification budgétaire N°1 au budget communal 2008 – Modifications – Approbation.

M. Landrain présente cette modification budgétaire. Il souligne que c'est une mise à jour de la modification présentée précédemment en fonction des remarques des services de tutelle. Le précédent receveur avait auparavant introduit des modifications non présentées à la tutelle. Ainsi, la première mouture de cette modification budgétaire partait d'un budget 2008 informatisé non similaire à celui approuvé par la tutelle. Celle-ci a donc demandé de représenter la modification budgétaire au Conseil communal en y incluant des modifications techniques. M. Landrain souligne les principales modifications : l'ordinaire se clôture en mali dû en majeure partie aux dépenses énergétiques, à des dépenses en matière de personnel et à une augmentation de l'intervention vers le CPAS. M. Landrain souligne que le Collège communal avait prévu de porter à l'ordinaire la liquidation des dividendes de Seditel. Or la tutelle a décidé que ce montant devait être inscrit à l'extraordinaire. Ces sommes sont destinées à payer les frais d'éclairage public et non des dépenses d'investissement. Mais la tutelle reste sur sa position considérant que ce transfert d'agent est un « one shot ». Cette somme se retrouve dès lors à l'extraordinaire qui se conclut en boni. M. Decorte souligne que rien n'empêche la Commune de soumettre le problème à l'avis de l'Union des Villes et Communes.

Mme de Baets demande des informations au niveau de la baisse du nombre de sacs poubelle vendus. M. Mignon répond qu'il y a eu une baisse du dépôt de déchets, et qu'il y a peut-être eu également un transfert entre déchets ménagers et encombrants. Il ajoute que le chiffre renseigné au niveau du nombre de sacs était une évaluation pour le budget et non un chiffre défini. La modification renseigne le chiffre réel provenant de l'IBW.

Mme de Baets demande des explications sur la hausse du montant de l'assurance en responsabilité civile. M. Landrain signale que le courtage n'était pas totalement établi lorsque le montant de base a été arrêté et que la prévision établie était vraiment trop faible.

Mme Troosters demande la motivation de la hausse du poste relatif au personnel de l'environnement (de 12.000 à 26.000 euros). M. Decorte répond qu'il n'y a pas eu d'engagement et qu'il doit s'agir d'un rectificatif au niveau de l'imputation d'une dépense.

Mme de Baets demande des explications sur le poste du plateau Almez - Croly. MM. Landrain et Decorte répondent que ce dossier avait été lancé il y a plusieurs mois et que la part du lotisseur proche était comprise dans le montant global. Un montant modifié suite à des travaux d'aménagement nécessaires pour contrer les inondations rencontrées à cet endroit.

Mme De Baets demande quels travaux seront prévus au niveau de l'exécution de l'audit énergétique. M. Mignon répond que des travaux ont été déjà entamés et d'autres sont projetés très bientôt : le placement de 200 vannes thermostatiques, l'adaptation du chauffage à l'école de Gistoux, à la salle de l'Amitié, le remplacement des châssis à l'école de Chaumont, à l'école de Dion et au niveau de préfabriqués de l'école de Bonlez, des travaux récoltant à chaque fois des subsides. Un appel d'offres au niveau de la fourniture de mazout, la délivrance de mazout rouge pour les véhicules du service technique, le remplacement d'armatures d'éclairage dans le cadre du Plan Epure, des travaux au Centre sportif A. Docquier (remplacement de la chaudière, régulation programmable et centralisée, placement de panneaux photovoltaïques, remplacement de l'éclairage de la salle, des dossiers subsidiés à 90% par Infrasport). Il faut aussi souligner la commande d'un nouvel audit plus spécialisé pour la coordination de toutes les actions au niveau des économies d'énergies.

Délibération

5. Primes communales – Déchets ménagers – Règlement de prime à l'achat d'une compostière.

Délibération

6. Taxes communales - Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Approbation.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

7. Placement d'ouvre-portes à l'école de Dion-Valmont - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.

Mme Troosters demande comment fonctionnera ce système d'ouvre-portes. Mme Verstraeten signale que le système est similaire à celui d'autres écoles telles que celle de Gistoux. L'objectif de ce placement d'ouvre-portes est d'éviter que les enfants ne puissent se retrouver sur le parking. Le Collège ne souhaite prendre aucun risque à ce niveau et répond ainsi à la demande de la direction et surtout des parents.

Délibération

8. Salle de l'Amitié – Mise en place d'une chaudière à gaz à condensation et ventouse – Avenant N°1 – Approbation.

M. Decorte signale que la tranchée pour ces travaux est réalisée par le service technique et le raccordement par Sedilec, les tuyaux étant mis en place par l'installateur de la chaudière. Mme Aubecq demande si cela avait été prévu au cahier de charges. M. Decorte répond par l'affirmative mais souligne que cet avenant répond à une connexion compliquée et plus en amont, difficulté non prévue au départ.

Délibération

ENVIRONNEMENT

9. Eau/Contrat de rivière - Programme Wallo'net 3 - Adhésion.

M. Decorte souligne que la Commune n'investira pas d'argent au niveau de l'achat de matériel dans le cadre de ce projet, une grue ayant été acquise pour effectuer le curage. M. Mignon souligne que ce projet est prévu pour 24 mois mais qu'il existe certaines chances pour que la subsidiation de cet emploi soit maintenue plus longtemps. Il indique que c'est le Contrat de Rivière qui gèrera le personnel engagé qui pourra signaler les déchets jetés par les riverains des rivières, problèmes qui seront alors signalés aux agents constatateurs.

Délibération

10. Déchets ménagers – AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférentes – Convention sacs poubelle communaux payants – Avenant 2008 – Retrait de la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2008.

M. Mignon retrace les récentes décisions intervenues dans ce dossier depuis la fin du mois de septembre 2008. Le Ministre souhaitait la distribution de 3 sacs prépayés, ce qui impliquait une baisse de recettes pour les communes. Une proposition d'un seul sac prépayé a été ensuite retenue mais, suite à une question posée au Gouvernement wallon, le ministre a reporté d'un an sa décision sur la délivrance de sac prépayé à la population. La Commune maintient donc son principe de distribution de 10 sacs payants à 1,00 euro, ce principe couvrant à plus de 100% le coût réel. La Commune ne devrait dès lors pas augmenter sa taxe sur les déchets avant quelques temps.

Délibération

11. Déchets ménagers - Règlement communal concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers – Approbation.

Une modification est apportée à la proposition de délibération, ce dossier étant approuvé provisoirement avec la réserve que le règlement fasse l'objet d'une concertation avec les autres communes de la zone de police.

M. Gauthier signale que, lors de la commission environnement, il avait abordé le problème de l'accès au conteneur communal. M. Decorte souligne qu'il reste à régler le problème de la servitude de passage à la maison située à proximité du service technique. M. Mignon souligne qu'il ne peut y avoir de passe-droit et que le volume de déchets de ce conteneur a fortement diminué.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

12. Projet d'établissement de l'école communale de Corroy-le-Grand – Amendement.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

13. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 – 2e partie (voir note de synthèse détaillée) – Ratifications.

Délibérations

AFFAIRES GENERALES

14. Démission d'un délégué du Conseil communal au Centre Culturel de Chaumont-Gistoux – Remplacement.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

M. Lambert demande ce qu'il advient de la mise à jour du site Internet communal. M. Bredael répond que cette mise à jour progresse pas à pas. M. Decorte ajoute qu'il convient tout d'abord de corriger toutes les erreurs qui s'y trouvent avant de fournir au site des nouvelles informations. Il signale que la personne engagée à cet effet doit suivre une formation.

La séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE